

Au clergé Séculier et Régulier, aux communautés religieuses et à tous les Fidèles du dit Archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

PRÉAMBULE

Nos Très Chers Frères,

“ La loi de votre pays, qui est juste et sage, et à laquelle vous devez obéir comme à Dieu, vous donne le droit et vous impose le devoir de choisir vous-mêmes les hommes qui devront faire toutes les lois nécessaires au gouvernement de la société civile et administrer les affaires publiques.

“ C’est pourquoi vous êtes appelés à prendre part aux élections politiques et municipales, au temps déterminé par les autorités civiles, conformément aux lois. Nous voulons vous expliquer aujourd’hui, brièvement et clairement, comment vous devez vous conduire dans ces circonstances, pour que votre conscience ne vous reproche rien devant Dieu. Ce que nous vous dirons s’appliquera principalement aux élections politiques pour le Parlement et la Législature, mais aussi, proportion gardée, aux élections municipales et autres auxquelles vous serez appelés à prendre part.

SE TENIR EN GARDE CONTRE DEUX ERREURS
SOVERAINEMENT PERNICIEUSES

“ Avant tout, Nos Très Chers Frères, Nous devons vous mettre en garde contre deux erreurs souverainement pernicieuses qui tendent à s’accréditer parmi vous, et qui vous conduiraient bientôt à l’apostasie de la foi et de la morale catholique.

“ La première, c’est que vous devez être chrétiens et catholiques dans votre vie privée, mais que vous n’êtes pas tenus de l’être dans votre vie publique, chaque fois que vous faites acte de vie politique et civile. La deuxième, qui n’est que la conséquence de la première, c’est que les crimes et les fautes défendus par la loi de Dieu, ne sont plus des fautes ni des crimes, lorsqu’il s’agit pour vous d’exercer vos droits civils et politiques.

CONSÉQUENCES DE CES DEUX ERREURS.

“ La première de ces erreurs nous aurait bientôt conduit à l’état de ces pays où, dans les institutions et les lois, on ne tient nul compte ni des principes de la foi chrétienne ni de la morale révélée de Dieu. La deuxième, serait la justification de tous les parjures, de toutes les fourberies, de toutes les injustices